

L'incidence de la pandémie du Coronavirus sur l'utilisation des moyens de paiement électronique en Algérie

The impact of the Coronavirus pandemic on the use of electronic payment methods in Algeria

Samia BENCHERIF ^{1*}, Abdelkrim MOKRANI ²

¹ Ecole Supérieure de Commerce (Algérie), s_bencherif@esc-alger.dz

² Ecole Supérieure de Commerce (Algérie), mokraniabdelkrim@yahoo.fr

Réception : 30/11/2022

Acceptation: 15/12/2022

Publication: 31/12/2022

Résumé :

Le développement des TIC a changé la façon dont les agents détiennent et échangent la monnaie avec l'apparition des nouvelles procédures et instruments de paiement. Dans ce contexte la présente étude a pour vocation d'examiner les conséquences de la crise sanitaire du coronavirus, qui a bouleversé la santé et l'économie mondiales, sur l'utilisation du paiement électronique en Algérie. Nous avons adopté une approche descriptive analytique pour tenter d'analyser l'évolution de l'usage des moyens de paiement électroniques en Algérie, à savoir, le paiement en ligne sur les sites d'e-commerce et le paiement sur les Terminaux de Paiement Électroniques (TPE), pendant et après la pandémie du Covid-19. Les résultats indiquent clairement une augmentation considérable de l'utilisation des moyens de paiement électroniques par les ménages algériens, cette augmentation s'est maintenue même après la période du confinement partiel, ce qui démontre une adoption concrète et durable des moyens de paiement électroniques.

Mot clé : E-paiement, Covid-19, instruments de paiement, TPE

Codes de classification Jel : C83, G20.

Abstract:

The development of NICT has changed the way agents hold and exchange currency and the appearance of new payment procedures and instruments. In this context the purpose of this study is to examine the consequences of the Covid-19 health crisis, It has disrupted the global health and economy, on the use of electronic payment in Algeria. We have adopted an analytical descriptive approach to try to analyze the evolution of the use of electronic means of payment in Algeria; these include online payment on e-commerce sites and payment on Electronic Payment Terminals (EPMs), during and after the Covid-19 pandemic. The results clearly indicate a considerable increase in the use of electronic means of payment by Algerian households, this increase has continued even after the period of partial lockdown, demonstrating a concrete and lasting adoption of electronic means of payment.

Keywords: E-payment, Covid-19, payment instruments, TPE.

JEL Classification Codes : C83, G20.

1-Introduction :

Suite à l'émergence de la monétique et son évolution à travers le monde, de nouvelles formes de monnaies ont vu le jour à savoir les monnaies électroniques, les monnaies virtuelles. C'est dans cette perspective que l'Algérie et de nombreux pays ont adoptés des stratégies visant à développer cette nouvelle forme de monnaie et qui redéfinissent complément la manière de succéder aux opérations économiques effectuées par les différents agents économiques de manière instantanée, fluide et avec plus de sécurité, l'avantage c'est qu'elle permette de passer d'une économie de l'informelle vers une économie de transparence.

Le développement des TIC a changé la façon dont les agents détiennent et échangent la monnaie avec l'apparition des nouvelles procédures et instruments de paiement, puisque ce dernier est devenu un élément probant, universel, et immuable, l'internet vient de révolutionner les pratiques commerciales avec le E-commerce et le E - paiement. Dans ce contexte les entreprises cherchent à introduire cette nouvelle technologie et mettre en place un mode de paiement plus sécurisé et rapide (Bergeron, J ; Ricard, Let Perrien, 2003). Actuellement, le marché financier algérien a fait son premier pas vers le système du E-paiement. Cependant, la croissance du commerce électronique a créé de nouveaux besoins financiers, qui ne répondent pas, dans de nombreux cas, aux systèmes de paiement traditionnels. C'est dans ce contexte qu'est apparu le paiement électronique, qui est un moyen plus pratique, plus rapide et plus sûr pour effectuer des paiements entre particuliers et entreprises. Ainsi, les ventes de biens et de services ont considérablement augmenté avec l'adoption de l'utilisation des systèmes de paiement électronique, de telle sorte que les paiements électroniques sont devenus une partie de plus en plus importante du système de paiement mondial. L'utilisation du paiement électronique présente de nombreux avantages pour les acheteurs, les vendeurs, les banques, les organisations et les gouvernements. Ces avantages ont conduit à la généralisation de ce système de paiement dans le monde entier, y compris l'Algérie, dont le développement et l'utilisation de ce moyen de paiement accusent un retard notable par rapport à la plupart des pays en voie de développement.

En fin 2019, le monde a connu la propagation du nouveau Coronavirus « Covid19 » qui a affecté la santé de la population et a traversé les frontières, ce qui a poussé à déclarer l'état d'urgence dans tous les pays du monde. Par ailleurs, le Coronavirus a non seulement affecté la santé de la population, mais aussi, il a eu un impact négatif dans tous les domaines de l'économie, à savoir : investissement, relations de travail, activités commerciales...etc. De même, la fermeture des frontières et l'interdiction de la circulation des personnes ont contraint les pays à s'appuyer de plus en plus sur les transactions électroniques et les technologies de paiement électronique. A la lumière de ce qui précède, notre problématique s'articule autour de la question suivante : **Quel est l'impact de la pandémie de Coronavirus sur l'utilisation des moyens de paiement électronique en Algérie ?**

De cette problématique découlent plusieurs sous-questions relatives à ce sujet :

- 1- Quels sont les moyens de paiement électronique ?
- 2- Quelle a été l'incidence de la pandémie du COVID-19 sur l'utilisation des moyens de paiement électronique en Algérie ?
- 3- Quelle a été la répercussion des mesures de confinement liée à la pandémie du COVID-19 sur l'utilisation des terminaux de paiement électroniques en Algérie ?

Afin de répondre à ces questions et pour bien mener notre étude nous avons émis les hypothèses Suivantes

H 01 : La monétique est liée au système de paiement électronique, elle invoque les trois concepts suivants : La carte à puce ou à piste magnétique, Le terminal de paiement électronique (TPE) / et ou le distributeur (ou guichet) automatique de billets (DAB/GAB).

H 02 : La pandémie de Coronavirus a entraîné plusieurs répercussions négatives sur le secteur économique, en revanche elle a engendrée un impact positif sur le marché des paiements électronique qui s'est manifesté par le recours croissant aux moyens de paiement à distance. Ou Les mesures de confinement lié à la pandémie du COVID-19 ont permis d'accélérer l'utilisation du paiement en ligne en Algérie.

H 03 : Les mesures de confinement lié à la pandémie du COVID-19 ont permis d'accélérer l'utilisation des terminaux de paiement électroniques en Algérie.

Concernant le volet méthodologique, le plan d'étude sera organisé en deux approches, une théorique et une autre pratique afin de cerner tous les aspects liés au sujet. L'étude s'articule sur la présentation des différents moyens de paiement et à leur évolution à travers le temps en mettant l'accent sur le système bancaire Algérien. Ainsi, nous visons à travers cette recherche à atteindre les objectifs suivants :

- Analyser l'impact de la pandémie de Coronavirus sur l'économie algérienne et connaître les répercussions les plus importantes créées par cette crise sur ce secteur ;
- Analyser l'impact de la pandémie de Coronavirus sur le paiement électronique en Algérie et connaître les répercussions les plus importantes créées par cette crise sur l'activité du marché des paiements.

2-Partie Théorique :

2.1. Le système de paiement électronique :

Suite aux progrès technologiques marqués depuis l'arrivée d'internet notamment les évolutions continuent des TIC, qui avancent à grand pas. La ME s'impose de plus en plus dans notre quotidien. À l'aune de cette dernière une mise en place de systèmes de paiement adéquats devient une nécessité, dans l'objectif de veiller sur la rapidité du traitement des transactions, une réglementation légale et un degré élevé de sécurité. De toute économie le système de paiement est l'un des indicateurs de l'étendue de ses progrès et son travail. A partir de ce contexte, nous allons essayer de mettre l'accent sur les différents aspects relatifs aux systèmes de paiement électronique.

2.1.1. Présentation du système de paiement électronique (SPE)

Le paiement électronique a suscité beaucoup d'attention de la part des chercheurs au cours des deux dernières décennies en raison de son rôle essentiel dans le commerce électronique moderne. Cela a donné lieu à des recherches vastes et approfondies qui ont permis de dégager différentes perspectives sur les définitions du paiement électronique (Kabir, & Ahmi, A., 2015).

Un système monétique autrement dit système de paiement électronique reflète l'image sophistiqué des moyens de paiement traditionnels que nous utilisons dans notre vie quotidienne. Il n'y a pas de transferts ou de pièces de monnaie. Les systèmes de paiement électronique (SPE) peuvent être définis comme « l'ensemble des moyens et des modes de transmission sécurisés des dettes financières sur les réseaux ouverts » « Un système de paiement est un ensemble d'éléments matériels ou logiciels, normatifs, passifs ou actifs reliés entre eux par des liens intrinsèques, autour d'un noyau, et dans un but fini. Un système monétique est composé d'une part des clients et d'autre part des commerçants » (Aldaas, A., 2021) Au moyen des deux définitions précédentes, nous essayerons

d'établir une définition complète du SPE : « Un système de paiement électronique est un ensemble de moyens et de techniques électroniques qui permettent le transfert continu et sécuritaire de fonds et le paiement d'une dette envers des biens et des services d'une manière qui élimine la relation directe entre le débiteur et le créancier » (Ogedebe, P., & Jacob, B., 2012). En ce qui concerne les banques, elles jouent un rôle d'intermédiaire dans l'enregistrement et l'exécution des transactions en numéraire. La nouveauté entre autres, dans le système monétique, c'est qu'avec l'émergence de nouveaux acteurs, de nouvelles règles de fonctionnement et de nouveaux équipements, la monnaie légale a été remplacée par la monnaie électronique.

2.2. Définition du paiement électronique :

Selon Kabir et al. (2015), un système de paiement électronique peut simplement être défini comme un ensemble de composants et de processus qui permet à deux ou plusieurs parties d'effectuer des transactions et d'échanger des valeurs monétaires par des moyens électroniques.

Les formes de paiement électronique :

Au départ, nous pouvons présenter un SPE comme « ensemble d'instruments, de procédures bancaires, d'infrastructures, d'établissements, de conventions et de lois destinés à assurer la circulation de la monnaie » (Kabir, & Ahmi, A., 2015). Les moyens de paiement sont classés alors selon trois critères par volume par nature d'instrument et enfin par marché (Yu, H.-C., Hsi, K.-H., & Kuo, P.-J., 2002):

- **Classification par volume** : Cette première classification consiste à distinguer les systèmes de règlement et de compensation selon le volume des opérations traitées. On distingue deux types ; Systèmes de paiement par « gros montant » ce sont des mécanismes conçus pour traiter des transactions ayant des valeurs élevées telles que les titres et les opérations de change. Ainsi que systèmes de paiement de « masse » ce sont des systèmes conçus pour traiter des transactions ayant des valeurs faibles, mais à forte répétition, telles que les chèques, les virements bancaires...etc.
- **Classification par nature de l'instrument** : L'objectif de cette classification est de déterminer la nature du support utilisé lors du paiement, on distingue deux supports : Instruments de paiement corporels ce sont des moyens de paiement matérialisés, souvent sous forme de papier imprimé avec une valeur faciale tel que les pièces et les billets de banque. Instruments de paiement incorporels sont des moyens de paiement partiellement matérialisé tel que la monnaie scripturale ou électronique.
- **Classification par « marché »** : Les moyens de paiement se distinguent en fonction du marché pour lequel chacun d'entre eux est destiné.

2.3. Les caractéristiques du système de paiement électronique :

- **Acceptation** : L'infrastructure doit être largement acceptée afin d'assurer l'efficacité et la viabilité du système.
- **Flexibilité** : Cela signifie que les mécanismes de paiement doivent être à des échelles qui répondent à des besoins différents et ne sont pas liés à un lieu ou à un type spécifique de transaction, devraient être exempts de restrictions et ne devraient pas être indépendants de la protection des personnes physiques.
- **Disponibilité du système** : C'est une propriété qui doit exister tout le temps et de manière intermittente, en particulier dans le cadre des transactions internationales.
- **Facilité d'utilisation** : Le processus de paiement doit être facile à mettre en œuvre et cette fonctionnalité est importante pour le succès du système parce que le paiement doit être facile, rapide et utilisable pour le consommateur et le commerçant.

- Assurance : signifie "la protection du contenu des messages ou des données contre les tentatives de modification ou d'effacement à toutes les étapes d'un échange et d'assurer la vérification de la personnalité de l'expéditeur et du destinataire."

- Confidentialité : signifie « la dissimulation appropriée du contenu des messages et des données qui empêche la reconnaissance de leur contenu lors de leur édition, de leur sauvegarde ou de leur publication ». Cependant, dans le domaine du paiement, les informations et données des créanciers et des débiteurs, qui sont stockées dans des cartes ou des mémoires informatiques où elles doivent être protégées et conservées, sont confidentielles.

2.4. Les moyens de paiement électroniques en Algérie

Selon l'article 06 de la Loi n° 18-05 relative au commerce électronique, un moyen de paiement électronique se définit comme : « tout instrument de paiement, autorisé conformément à la législation en vigueur, permettant à son titulaire d'effectuer des paiements de proximité ou à distance à travers un système électronique » (JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 28 : l'article 27, 16 mai 2018, p. 5). Pour paraphraser ce que la loi précédente stipule nous pouvons présenter les moyens de paiement électronique comme tout support dématérialisé (sous forme de carte CIB) mis à la disposition des clients afin de leurs permettre de payer leurs achats dans les commerces de proximité ou à distance à travers un SPE en toute sécurité sans faire recours au cash. L'article 27 de la même loi précédente stipule que « le paiement des transactions commerciales électroniques s'effectue, à distance ou à la livraison du produit, par les moyens de paiement autorisés conformément à la législation en vigueur. Lorsque le paiement est électronique, il s'effectue à travers des plateformes de paiement dédiées, mises en place et exploitées exclusivement par les banques agréées par la Banque d'Algérie et Algérie Poste et, connectées à tout type de terminal de paiement électronique via le réseau de l'opérateur public de télécommunications. Le paiement des transactions commerciales transfrontalières s'effectue exclusivement à distance par voie de communications électronique » (JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 28 : l'article 27, 16 mai 2018, pp. 7-8).

Par ailleurs les supports électroniques disponibles en Algérie se présentent comme suit :

2.4.1. Les cartes bancaires CIB

La carte CIB est une carte interbancaire, elle est reconnaissable par le logo CIB de l'interbancaire monétique. On y trouve également le logo et la dénomination de la banque émettrice de la carte. La carte est équipée d'un micro-processeur appelé communément « puce » qui gère et sécurise les transactions de paiement, elle permet à son titulaire de régler ses achats auprès de différents commerces de détail et les grands facturiers (SATIM.(S.D), Consulté 09 septembre 2022). Cet instrument peut fournir un seul service qui est le retrait ou le paiement et le retrait (simultanément) interbancaire domestique qui est accepté chez les commerçants affiliés au réseau monétique interbancaire et sur tous les DAB installés sur le territoire national (Refafa Brahim, 2020, p. 302). Sa validité est de trois ans renouvelables automatiquement. La carte CIB distribuée par la SATIM, est utilisable dans tous les distributeurs et chez les commerçants équipés de TPE. Il existe deux sortes de cartes CIB (Figure N°1) :

Carte CIB Classique : Est une carte de paiement et de retrait proposé à la clientèle selon les critères arrêtés par chaque banque, à plafond confortable qui offre une grande capacité de paiement et de retrait, en toute sécurité, auprès des commerçants et des différents DAB /GAB et une rapidité de transaction.

Carte CIB Gold : Elle a les mêmes critères que la carte CIB classique, mais avec des fonctionnalités supplémentaires et des plafonds de retrait et de paiement plus important que la carte classique. Le design identique, la couleur est différente. À travers la figure suivante nous pouvons tirer la première différence qui saute à l'œil est la couleur : la gold se présente généralement en dorée, par contre la classique peut être bleue ou d'une autre couleur et ceci diffère d'une banque à une autre. D'autres différences existent, la gold est destiné à une certaine fourchette de revenu (diffère d'une banque à une autre) supérieur ou égale à celle de la CIB classique. Comme il existe des cartes d'affaires classique et gold destinées aux professionnels et aux entreprises.

Figure N°01 : La carte CIB Classique et Gold

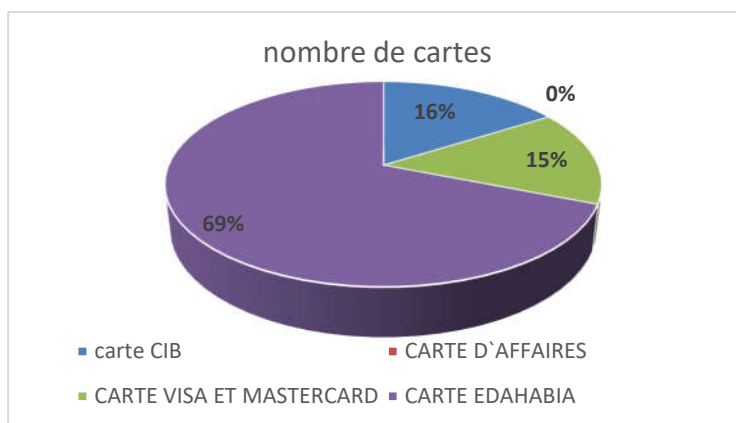


Source : <https://societegenerale.dz/>

2.4.2. La carte de crédit Visa et Mastercard en Algérie

La carte VISA, est un moyen de retrait et de paiement électronique, permettant d'effectuer des transactions en devises sur des DAB et TPE ainsi qu'Internet dans tous les pays du monde. Une carte de crédit Visa ou Mastercard est une carte qui permet d'effectuer des achats en ligne et dans les supermarchés. Les cartes de crédit Visa ou Mastercard ont le même usage. La carte de crédit Visa suivie de la carte Mastercard ont été introduites, depuis quelques années, par plusieurs banques (BEA, BNP, BDL, etc). Il existe plusieurs types de cartes de crédit Visa et Mastercard soit, carte Gold, carte prépayée. La carte Prépayée est la plus utilisée, le client peut la charger d'un montant fixe et il ne pourra pas dépasser le montant chargé sur la carte. Pour la carte Gold et les autres cartes, elles débitent directement le compte bancaire. En Algérie la carte Visa et Mastercard sont valables seulement pendant un voyage à l'étranger ou pour des achats sur Internet Au court de l'année (2021), le nombre total de cartes en circulation a atteint 10.712.133, une augmentation de +7,49% par rapport au 1er trimestre 2021, La répartition des cartes par catégorie est représentée dans le diagramme en secteur suivant :

Figure N° 2. Répartition des cartes de paiement en Algérie en 2021



Source : Élaboré par nous-mêmes à partir des données du GIE-Monétique

Nous constatons que la carte d'affaires est pratiquement inexistante sur le diagramme, ceci s'interprète par le nombre de cette dernière, qui est mis en circulation reste très faible. En revanche, le nombre interbancaire (CIB) ne représentent que 16 % du nombre totale des cartes pour l'année 2021, suivie des cartes Visa et MasterCard de 15% ces proportions restent marginales par rapport à la part de la carte EDAHABIA qui représente plus de la moitié de l'ensemble des cartes (69%) équivalent à 7.363.219 Carte.

2.4.3. Le lancement du e-paiement en Algérie

Le paiement électronique ou paiement en ligne est l'un des services crée par la GIE a été officiellement lancé le 04 octobre 2016 et mis en œuvre par 11 banques et 9 entreprises et 9 web marchands proposant ce service à leurs clients. Concernant les banques il y a six banques publiques ; la BADR, CPA, BDL, BNA, BEA, CNEP, et cinq autres privées ; Trust Bank Algérie, Natixis Algérie, Société Générale Algérie, Gulf Bank Algérie et Al Baraka. Et pour les entreprises, Il s'agit : d'Air Algérie, Tassili Airlines, Djezzy, Algérie Télécom ; Mobilis, SEDAL, CNAS, OOREDOO et l'assureur Amana. Or pour ce qui est de la plateforme du système de paiement électronique algérien, il s'articule principalement sur l'utilisation de la carte CIB sous ces deux formes l'une fournie par les banques et la seconde par Algérie Poste, et ce, à travers tout un réseau, comme se présente à l'heure actuelle. Depuis octobre 2016, le paiement sur Internet par carte CIB est officiellement opérationnel en Algérie. Dans une première phase, le service a été ouvert pour les grands facturiers, et aujourd'hui, 254 Web marchands sont adhérents au système de paiement sur internet par CIB. À ce jour le nombre global des transactions est de 18 797 644 depuis le lancement de ce dernier, Un chiffre qui n'est certes pas substantiel en vue de l'importance et de la facilité de ce nouveau système de paiement. Un système qui reste encore méconnu pour le consommateur algérien qui ne s'aventure pas à taper le code de sa carte bancaire sur un petit appareil afin de payer ses achats Faisant suite à l'adhésion d'Algérie Poste au GIE Monétique et la réalisation de l'interopérabilité CIB/EDAHABIA, entrée en production depuis le 05 janvier 2020, les statistiques publiées concernant les transactions effectuées par carte engloberont dorénavant l'activité monétique réalisée par la carte CIB et la carte EDAHABIA (GIE Monétique., s.d.). (ALGERIE POSTE, n.d.)

3– Méthodes et Matériels :

3.1. Méthode de recherche :

L'Objectif de cette étude est d'évaluer l'impact qu'a eu la pandémie du Covid-19 sur le

paiement électronique en Algérie. Pour ce faire, on a suivi une approche descriptive analytique des différents indicateurs du paiement électronique en Algérie, à savoir, le paiement en ligne et le paiement sur les TPE.

3.2. Recueils et traitement des données :

Les données ont été récoltées à partir du site web du GIE Monétique en ce qui concerne l'Algérie, ces statistiques englobent l'activité monétique mensuelle de l'année 2022 des 31 membres adhérents (dont 18 banques et Algérie poste) du GIE Monétique. Ces données sont sous forme de tableaux, on les a réorganisés sur le logiciel Microsoft Excel, pour ensuite créer différents graphiques pertinents.

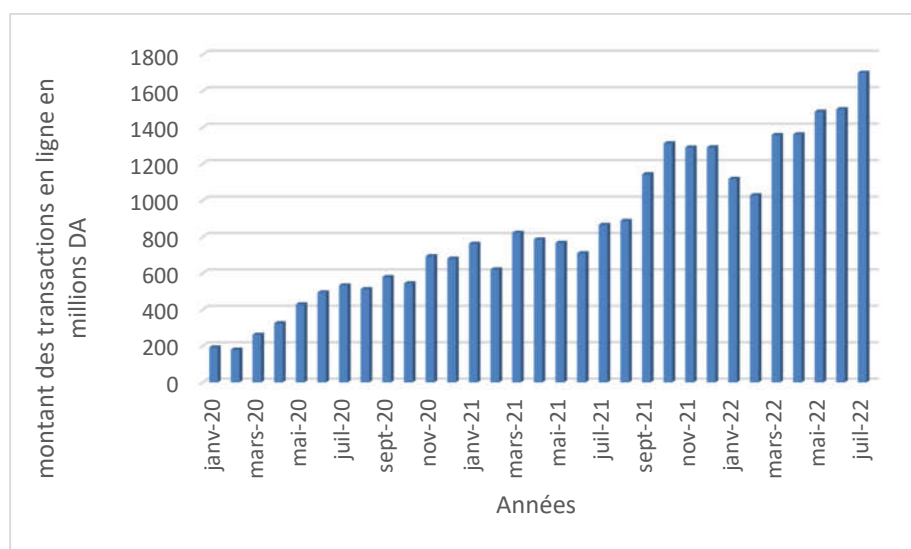
3.3. Résultats :

Dans cette section nous allons présenter, décrire et commenter les résultats des graphiques :

3.3.1. L'évolution mensuelle des montants des transactions en ligne

Afin de donner un aspect sur l'évolution de l'e- paiement en ligne depuis 2020 jusqu'au 2022, nous allons s'appuyer sur la figure suivante :

Figure N° 3. L'évolution mensuelle des montants des transactions en ligne 2020–2022



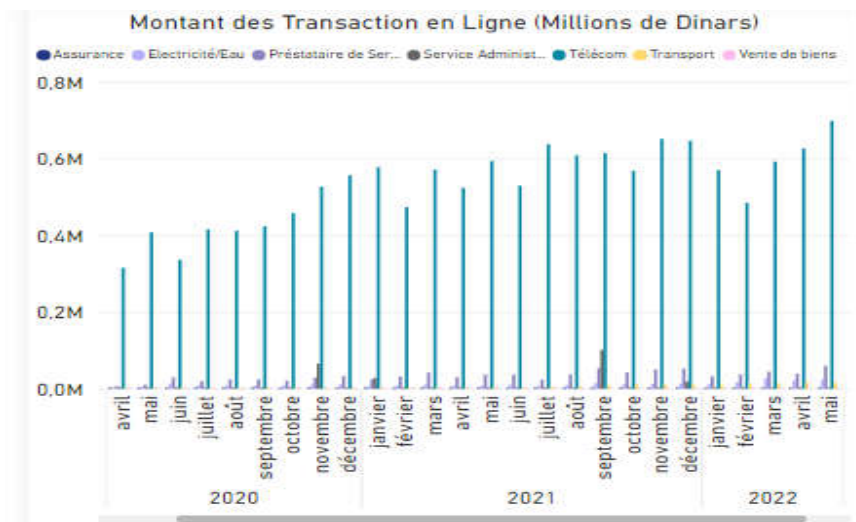
Source : <https://tbn.care.dz/fr/tbn/paiement-en-ligne-sr97> (Consulté le 03/09/2022 à 21.30)

Le graphique montre l'évolution mensuelle du montant des transactions en ligne de l'année 2020 jusqu'au juillet 2022 en Algérie. On remarque à partir de ce graphique que cette évolution connaît à partir du mois de mars 2020 une augmentation graduée jusqu'au mois de juin 2020, puis se stabilise relativement jusqu'au mois d'octobre, pour connaître ensuite une augmentation notable pour le mois de novembre. Cette évolution suit parfaitement les mesures de confinement et de déconfinement prises par le gouvernement algérien. Ainsi, l'augmentation du mois de mars correspond aux premières mesures de confinement partiel prises le 23 mars, la stagnation entre le mois de juin et le mois d'octobre concorde avec les mesures de déconfinement progressif prises le 7 juin, tandis que l'augmentation du mois de novembre correspond au durcissement du confinement partiel décidé le 08 novembre. Globalement, le montant des transactions en ligne a connu une augmentation de 284% entre février (Phase d'avant Covid-19) et novembre (Phase d'après Covid-19). Pour l'année 2021 nous pouvons remarquer que le montant des transactions effectuées suit une

tendance exponentielle au fil de l'année. On remarque ainsi à partir de ce graphique que cette évolution connaît à partir du mois de septembre 2021 une augmentation graduée jusqu'au mois de juillet 2022 qui correspond au plus grand montant de transaction qui est de 1 774,00 millions de dinars algérien.

3.3.2. L'évolution mensuelle des montants des transactions en ligne par secteur :

Figure N° 4 : L'évolution mensuelle des montants des transactions en ligne 2020-2022 par secteur



Source : <https://tbn.care.dz/fr/tbn/paiement-en-ligne-sr97> (Consulté le 03/09/2022 à 21.30)

Le graphique N°4 présente l'évolution mensuelle des montants des transactions en ligne de l'année 2020 jusqu'à 2022 en Algérie, les transactions sont classées par secteurs d'activité. Ce graphique nous permet de constater que le secteur des télécommunications représente la majorité des transactions faite en ligne, ce secteur regroupe les transactions de la téléphonie fixe et mobile (recharge mobile, ADSL, Facture fixe...). En moyenne, ce secteur représente 86% depuis la mise en place du mode d'e-paiement. Le second secteur est de l'électricité et eau où il est permis depuis 2016 au citoyen de payer ses factures par sa carte EDHAHABIA et la carte CIB. Le montant moyen de la transaction est d'un peu plus de 2200 dinars sur la période 2016-2019 et de moins de 1500 dinars pour les quatre premiers mois de l'année 2020. Les autres secteurs ne représentent qu'une infime partie des transactions réalisées entre 2020 et 2022, en moyenne, moins de 10% du total des transactions. Le point le plus intéressant de ce graphique est qu'il fait apparaître clairement une augmentation progressive des montants des transactions à partir du mois d'avril, cette période coïncide avec les premières mesures de confinement partiel mises en place par les autorités algériennes. Le nombre des transactions connaît une stagnation entre le mois de mai et de septembre avec une légère baisse pendant le mois de juin, puis réparent sur une légère croissance à partir du mois d'octobre allant jusqu'au mois d'octobre 2021, on remarque ainsi une croissance importante des montant des transactions durant l'année 2022 arrivant jusqu'au 697 627,00 Dinars en mois mai de l'année en cours.

3.3.3. Le lancement du paiement mobile (M-paiement) :

Le paiement mobile, un service récemment lancé en Algérie au début de l'année 2020 par le GIE Monétique permettant aux consommateurs de régler leurs achats depuis un téléphone mobile à l'aide d'une application conçue par le GIE pour smartphone, qui sera reliée au réseau interbancaire pour pouvoir effectuer des transactions qui seront débitées sur la carte interbancaires (CIB) ou celle de l'Algérie Poste, la Golden (EDAHABIA) (GIE Monétique., s.d.). L'Algérie s'est orientée vers

l'adoption du M-paiement pour encourager encore l'adoption de l'e-paiement chez les algériens. Alors, avec le M- paiement, les TPE ne sont plus indispensables afin d'effectuer des transactions de paiement électronique dans les espaces commerciaux physique, juste un téléphone et un QR code affiché dans le magasin ou dans un restaurant pour effectuer des paiements, et cela peut réduire la procédure et les démarches pour les opérateurs économiques afin de proposer des paiements électronique -par mobile pour leurs clients. Le M- paiement est une solution de paiement très rapide et sécurisée, mais qui reste au stade primitif en Algérie. En revanche dans un pays comme l'Algérie où la popularité de la téléphonie mobile a atteint des niveaux hors du commun, le lancement des services du M-paiement permettra de doper l'apport positif des banques à l'économie du pays. Aujourd'hui, la dimension mobilité est devenue une priorité pour les fournisseurs des solutions d'e -paiement. Ces derniers doivent admettre que le nombre de terminaux mobile a largement dépassé le nombre des comptes bancaires.

3.3.4. Les canaux d'acceptation de cartes :

Les canaux d'acceptation des cartes CIB/EDAHABIA se résument à travers les trois composants du RMI ; les automates DAB/GAB qui sont des appareils électroniques situés à l'intérieur ou à l'extérieur d'une banque ou dans des lieux publics. Ainsi que de TPE qu'on trouve chez les commerçants.

3.3.4.1. Distributeurs et Guichets Automatiques de Billets DAB/GAB :

Le DAB est un appareil installé par les établissements de crédit, les centres des chèques postaux ou par les grands émetteurs de la carte. Cet appareil permet au travers de la carte d'effectuer des retraits d'espèces et la consultation du solde 24h/24, 7j/7 avec une facilité de manipulation et une sécurité totale des transactions. Le montant maximum autorisé à retirer est généralement fixé par jour, et dépend essentiellement du type de carte et des revenus du titulaire.

Son utilisation est simple, l'utilisateur glisse sa carte, saisie un code composé de 4 chiffres puis choisit le montant qu'il désire retirer par exemple et le tout se fait en quelques clics. Le DAB est rattaché à l'agence et se définit comme une deuxième caisse alimentée à partir de la caisse de l'agence. D'autres fonctions seront intégrées dans le futur tel que le paiement des factures, recharge du crédit du téléphone, changement du PIN, l'activation de la carte, mise à disposition d'argent (SATIM.(S.D), Consulté 09 septembre 2022) .En revanche, le GAB est un automate aménagé à l'intérieur des agences bancaires, sans l'intervention du personnel de banque et 24h/24. Il permet en plus des opérations effectuées par le DAB, il offre la possibilité d'effectuer d'autres opérations comme la consultation du solde, demande de chéquier, impression du RIB, dépôt d'espèces et enfin de virer de l'argent d'un compte à un autre. Ces distributeurs s'appellent aussi ATM (Automated Telle Machine). (Les Guichets Automatiques de Banque (GAB). (s. d.). Les clés de la banque, n.d.)

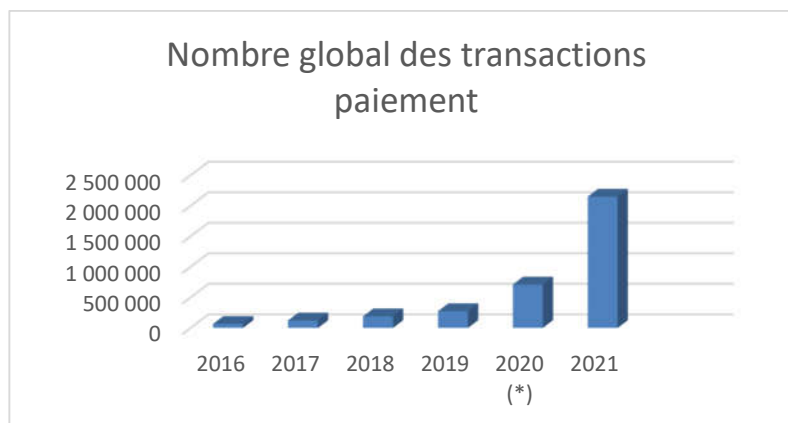
Figure N° 5 : Distributeur Automatique de Billets (DAB)



Nombre de DAB installé Le graphique suivant représente l'évolution annuelle du nombre de DAB autrement dit ATM installé sur le territoire nationale depuis 2016 jusqu'à nos jours. Nous

pouvons déduire à travers les données présentées sur le graphe que le nombre de DAB implanté sur le territoire national ne cesse d'évoluer au fil des ans puisqu'il passe de 1370 en 2016 à 1621 en 2019. Puis ce nombre a flambé pour atteindre 3030 DAB en 2020 un chiffre qui reste stable jusqu'au juin de l'année en cours. Cette progression montre que la SATIM a déployée des efforts pour couvrir tout le territoire algérien de DAB, afin d'accélérer le développement du système monétaire interbancaire (GIE Monétique., s.d.).

Figure N° 6. Évolution du nombre d'ATM en Algérie (2016-2022)



Source : Élaboré par nous-mêmes à partir des données du GIE-Monétique

3.3.3.2. Terminal de Paiement Électronique (TPE) :

Le terminal de paiement électronique désigne tout appareil permettant de traiter un paiement par carte (Dragon, CLAUDE, 1999, p. 242). Il est connecté avec les services spécialisés de la banque. Le commerçant peut aussi intégrer à son terminal de paiement électronique une fonction de caisse enregistreuse. C'est une machine dotée d'un clavier, d'un écran et d'un logiciel avec mémoire. Il offre divers services (DJOUAHER Cylia&, 2018, p. 43) :

- Vérification électronique des cartes ;
- Contrôle des cartes en opposition ;
- Obtention automatique des autorisations ;
- Télétransmission des transactions réalisées.

Figure N° 7 : Terminal de paiement électronique (TPE)



Il existe trois types essentiels de TPE :

- Le TPE fixe : comme son nom l'indique, il ne peut être déplacé. Il est destiné à être utilisé uniquement au comptoir dans les boutiques et les magasins fixes. En outre, il est relié à Internet ou à une prise téléphonique.

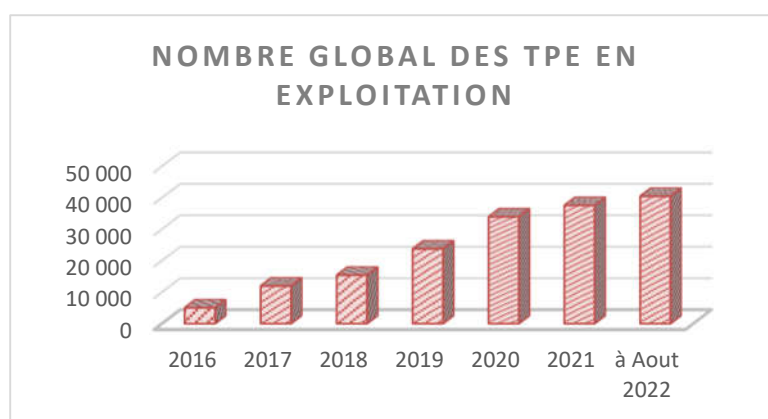
- Le TPE mobile : c'est l'outil d'encaissement des commerçants toujours en déplacement. Il est relié à une prise secteur en permanence, les terminaux de paiement mobiles intègrent une batterie (Refafa Brahim, 2020).

Ainsi, comme tout appareil connecté, ils doivent être régulièrement rechargés. Ils se connectent via la technologie Bluetooth ou WiFi. La plupart du temps, ils disposent d'une puce 3 G intégrée. Le plus gros avantage du TPE mobile est sa mobilité, mais il est également sans abonnement et sans engagement.

- Le TPE pinpad : il est fixe et intègre une « sorte de clavier de rallonge » (le pinpad ou PIN Pad) équipée d'un lecteur de carte bancaire permettant au client de saisir son code ou de présenter sa carte directement dans le pinpad pour un paiement sans contact.

L'installation d'un TPE chez un commerçant se fait sur demande de la banque acquéreur affiliée à la SATIM en présence du représentant de l'acquéreur, du commerçant et du représentant agréé de la SATIM en charge de l'opération (OUADA Radia & OULD HAMOU Siham, 2019, p. 70). À noter que le coût de la transaction de paiement par carte CIB est nul pour le porteur, alors que la redevance du commerçant pour sa banque domiciliataire est de 1,5% du montant de la transaction. Ce taux est identique pour toutes les banques.

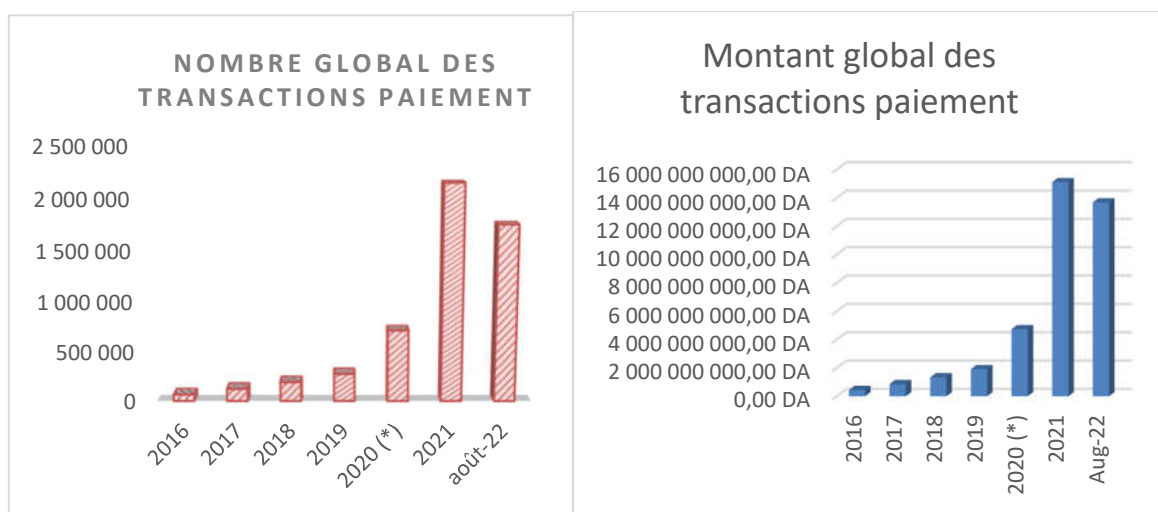
Figure N° 8. Évolution du nombre de TPE en Algérie (2016-2021)



Source : Élaboré par nous-mêmes à partir des données du GIE-Monétique

D'après le graphique, le nombre de TPE installé dans les différents commerces est passé progressivement au fil des ans de 5049 en 2016 à 23762 fin 2019. Puis une augmentation appréciable qui a atteint 33945 en 2020 puis 40 496 pour le quatrième trimestre de l'année en cours un chiffre appréciable pour le moment. Ce parc a également été modernisé afin de s'adapter à la norme EMV (Europay, Mastercard, Visa), afin de répondre aux normes internationales et garantir plus de sécurité.

Figure N° 9 : Évolution du nombre et des montants des transactions effectuées sur TPE en Algérie (2016-2022)



Source : Élaboré par nous-mêmes à partir des données du GIE-Monétique

Le Graphique n°9 illustre l'évolution du nombre et des montants des transactions effectuées sur TPE en Algérie de 2016 au 2022. Ici on remarque que le nombre et les montants se suivent parfaitement. Il est apparent, d'après ce graphique, que l'évolution du nombre et des montants des transactions a été sévèrement affecté par la décision de confinement pour l'année 2020, ou on remarque une augmentation importante dans les montants et dans le nombre de transactions, cette augmentation poursuit jusqu'au 2021. Sauf que pour l'année 2022 on remarque que le nombre ainsi que les montants ont connu une baisse. D'une manière globale, le nombre des transactions a augmenté de 212% entre 2020 et 2021, tandis que les montants ont augmenté de 207% sur la même période, ce qui valide partiellement notre deuxième hypothèse. Notamment, nous distinguons l'apport de l'interopérabilité CIB/EDAHABIA sur le nombre des transactions effectuées sur TPE Le nombre de transactions de paiement sur TPE enregistré sur cette période suit une tendance croissante. Nous remarquons que les chiffres parlent d'eux-mêmes, puisqu'on est passé de 65501 TPE en 2016 à 1047172 TPE fin 2020, un chiffre communément acceptable. Cette augmentation peut être expliquée, par le fait que depuis l'an 2020 le paiement sur TPE ne se limite plus aux cartes bancaires CIB seulement, mais comprend même les cartes EDAHABIA d'Algérie Poste.

3.4. Les freins au développement de l'e-paiement en Algérie :

Dès les années 2006, l'Algérie s'est engagée dans un vaste programme de modernisation et de restructuration du secteur bancaire, elle offre aux banques un environnement approprié en leur permettant d'offrir une meilleure qualité des services bancaires, particulièrement dans l'environnement en ligne et ce en vue de promouvoir la gestion des paiements le métier de base de la banque, de protéger les utilisateurs, de maintenir la confiance dans le système de paiement et de garantir que le système fonctionne de façon sûre et efficace. Dans ce cadre, une œuvre de modernisation du système de paiement fut engagée par le lancement d'un nouveau système de paiement électronique (E-paiement) en Algérie, qui a été lancé le mardi 04 octobre 2016 avec 11 banques et 09 entreprises proposant ce service à leurs clients. Ce système devenu opérationnel à l'issue de la normalisation des dites valeurs du développement adéquat des télécommunications a

permet de réduire les délais de compensation de ces valeurs à 48 heures quelques que soient leurs lieux d'émission et de paiement sur toutes les régions du pays.

Le paiement électronique en Algérie rencontre toujours plusieurs freins à son évolution et développement, à savoir (Chiu, H. chang, Hsieh, Y.-C. ., & Kao, C.-Y, 2005) (Chang, HH, 2007)

- L'économie informelle : autrement dit, l'économie souterraine. Car l'économie algérienne est dominée par l'informel, qui constitue une économie à part entière parallèle à l'économie légale.

- La culture de cash : la société algérienne évolue dans un milieu où domine le cash, au détriment de l'utilisation des paiements électroniques. Chose qui rend la tâche difficile à l'identification de l'origine de l'argent gagné et des flux financiers.

- Le sentiment psychologique : lié principalement à l'utilisation d'argent, et ce en tenant compte de nos traditions et coutumes. Le citoyen algérien s'attache toujours à la culture du cash.

- Les infrastructures : insuffisance des solutions et des ressources techniques en matière de prise en charge de la plateforme e-commerce

- Ancrage juridique : absence d'un arsenal juridique régissant le e-commerce en Algérie surtout la protection des utilisateurs dans cette plateforme.

- Système bancaire : le faible taux de bancarisation dû principalement au problème de manque de confiance au système bancaire algérien, car il est évident à travers les taux de bancarisation que les citoyens algériens ne font pas confiance aux banques et établissements financiers.

- Traçabilité : nous pouvons expliquer également ce retard par le problème de traçabilité, qui gêne surtout les criminels, car le recourt à l'utilisation du paiement électronique va sans doute permettre le dépistage de l'argent et la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale ainsi que le blanchiment d'argent, ce dernier étant considéré comme le type de délit économique et financier par excellence.

- Mobilité des petits commerces : surtout pour les commerçants ambulants, qui travaillent d'une manière illégale et sans registre de commerce.

- Absence de volonté politique : quelques soit le genre de problèmes posés en Algérie, des solutions juridiques et techniques existent, il suffit seulement d'avoir une volonté politique pour faire avancer les choses et rattraper tout ce retard enregistré. D'autre part l'émission de la nouvelle billetterie de 2000 DA par l'état algérien au lieu de s'intéresser beaucoup plus au paiement électronique montre que l'état est toujours intéresser par la planche à billets aux lieux de s'intéresser au développement des moyens de paiement électroniques. Car Le changement des habitudes des consommateurs et l'instauration d'une nouvelle culture d'utilisation des moyens de paiement électronique exigent, d'abord, une plus grande disponibilité de l'e-paiement dans tous les segments de la vie quotidienne, et, ensuite, la mise en place de mesures incitatives visant à encourager le recours au e-paiement aux dépens des moyens de paiement classiques.

4- Conclusion:

4.1. Discussion

La présente recherche a été menée afin de déterminer l'effet de la pandémie du coronavirus sur l'utilisation du paiement électronique en Algérie. Les résultats de cette étude indiquent que la pandémie du coronavirus a eu un impact très fort sur l'utilisation des différents moyens de paiement

électronique en Algérie. Sur tous que Les technologies issues de la monétique ouvrent un large champ d'applications. Pour plusieurs personnes, il s'agit surtout des transactions financières concernant le paiement mobile le portemonnaie électronique, la carte de transport, la carte de fidélité, la carte téléphonique prépayée, ce qui confirme la validité de notre première hypothèse. Ainsi, d'après les résultats, on constate que l'utilisation du paiement en ligne, mesuré à travers le nombre et les montants des transactions passer en ligne, ont augmenté d'une façon considérable pendant le premier confinement partiel, qui s'est étalé du mois de mars au mois de juin, ce qui confirme la validité de notre deuxième hypothèse. Cette augmentation peut être expliquée par le fait que les ménages algériens, à cause du confinement, ont été obligés, quand la nature du paiement le permettait, de recourir aux plateformes numériques payer leurs achats ou leurs factures en ligne. Cette hausse a aussi été aidée par les facilités et les avantages qu'ont accordées certaines entreprises (par exemple Algérie télécom) à leurs clients lorsqu'ils règlent leurs factures en ligne. Néanmoins, le paiement par TPE a été affecté négativement par le premier confinement partiel, où les commerces et autres activités économiques non nécessaires ont été fermés temporairement, ce qui a réduit fortement l'utilisation de cette technique de paiement. La phase de déconfinement progressif décidé le 7 juin a permis de relancer l'utilisation des TPE, cette relance s'est poursuivie jusqu'au mois de novembre, ou elle a atteint des niveaux 2 voire 3 fois supérieur à ceux observés pendant les deux premiers mois de l'année, et cela confirme partiellement la validité de notre troisième hypothèse. Une explication possible de ces résultats peut être interprétée par l'effet de la campagne de sensibilisation lancé par l'Etat pour inciter et encourager l'utilisation de cette méthode de paiement, qui contrairement au paiement en liquide, qui favorise la propagation du virus. Cependant, le paiement en ligne est resté relativement stable pendant la période de déconfinement, cela révèle que les ménages algériens qui ont été contraints d'utiliser le paiement électronique ont continué à l'utiliser même après le confinement, ce qui indique que les nouveaux utilisateurs de ce mode de paiement l'ont trouvé très utile et ils ne s'en passent plus, ce qui est grandement encourageant comme résultats. Les résultats de cette recherche indiquent également que les transactions en ligne sont quasiment dominées par le secteur des télécommunications, qui représente plus de 90% de tous les paiements en ligne.

4.2. Conclusion et recommandations

Cette étude avait pour objectif d'évaluer l'effet de la pandémie du COVID-19 sur l'utilisation des différents moyens de paiement électronique en Algérie. Dans cette optique, une approche descriptive analytique a été suivie pour tenter d'examiner les répercussions de cette pandémie sur le niveau de l'utilisation des différents moyens de l'e-paiement par les ménages algérien. Ainsi, les résultats de cette étude indiquent clairement que la pandémie a permis aux ménages algériens qui étaient en général plutôt sceptiques à l'idée d'utiliser les moyens de paiement en ligne de franchir le pas. Cette adoption s'est faite pour plusieurs raisons, l'une d'elles est que les ménages étaient contraints d'utiliser cette méthode de paiement, en raison des mesures de couvre-feu et de confinement partiel instauré par l'Etat pour lutter contre la propagation du virus. À cela s'ajoutent les efforts consentis par quelques entreprises ainsi que l'Etat pour promouvoir et faciliter l'accès à ce mode de paiement. Cependant, l'un des résultats les plus importants qui ressortent de cette étude est que les niveaux des indicateurs du paiement électronique n'ont pas baissé même après le confinement partiel bien que les ménages n'étaient plus obligés de l'utiliser. Ce qui indique que les utilisateurs qui ont essayé ce mode de paiement ont apprécié son utilité, est l'utilisent dorénavant d'une façon régulière.

Ces résultats nous mènent à avancer quelques recommandations dans le but d'accélérer l'adoption de ces moyens de paiement électronique en Algérie :

- D'après les résultats de cette étude, contraindre les consommateurs et les commerçants au recours à ces modes de paiement électronique peut donner de bons résultats en matière d'adoption de ces derniers.
- Sensibiliser et faire connaître aux commerçants et aux ménages ces moyens de paiement modernes afin de généraliser leurs utilisations.
- Inciter les consommateurs à l'utilisation de l'e-paiement en offrant des promotions ou en réduisant les frais de transactions électroniques.
- La nécessité de mettre en place des organisations dédiées à l'écoute des consommateurs et des commerçants sur les questions et les difficultés liées à l'utilisation du paiement électronique.
- Adapter et mettre à jour régulièrement le cadre juridique et la réglementation du e-commerce et du paiement électronique.
- La simplification des procédures relatives à la mise en place du commerce électronique pour les commerçants.

5- Bibliographiques et références :

- Aldaas, A. (2021). *A study on electronic payments and economic growth Global evidences. Accounting*, 7, 409-414.
- Bergeron, J ; Ricard, L et Perrien. (2003). Les déterminants de la fidélité des clients commerciaux dans l'industrie bancaire canadienne. *Revue Canadienne des sciences administratives vol 20, n° 2*, p.107 - 120.
- Chang, HH. (2007). *Les facteurs critiques et les avantages de la mise en œuvre de la gestion de la relation client* (Vols. 18 (5), 483-508). Total Quality Management & Business Excellence.
- Chiu, HC, Hsieh, YC, et Kao, CY. (2005). *Qualité du site et l'intention comportementale du client: Une étude exploratoire sur le rôle de l'asymétrie d'information* (Vols. 16 (2), 185- 198.). Total Quality Management & Business Excellence».
- DJOUAHER Cylia&, L. A. (2018). Perspectives de développement de la monétique au niveau postal : Cas Algérie Poste de Tizi-Ouzou,. *UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZIOUZOU*.
- Dragon, CLAUDE. (1999). *Les moyens de paiement, Des espèces à la monnaie électronique*. édition Banque.
- *GIE Monétique*. (s.d.). Consulté 17 septembre 2022, à l'adresse <https://giemonetique.dz/qui-sommes-nous/activite-paiement-sur-internet/>
- JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 28 : l'article 27. (16 mai 2018)., 07-08.
- Kabir, & Ahmi, A. (2015). *Adoption of e-Payment Systems : A Review of Literature Presented at the international conference on e-commerce, MALAYSIA*.
- *Les Guichets Automatiques de Banque (GAB)*. (s. d.). *Les clés de la banque*. (n.d.). Retrieved from <https://www.lesclesdelabanque.com/web/Cdb/Particuliers/Content.nsf/DocumentsByIDWeb/6W9GZB?OpenDocument>
- Ogedebe, P,& Jacob, B. (2012). *E-Payment : Prospects and Challenges : Prospects and Challenges in Nigerian Public Sector International Journal of Modern Engineering Research (IJMER)*.

L'incidence de la pandémie du Coronavirus sur l'utilisation des moyens de paiement électronique en Algérie

- OUADA Radia & OULD HAMOU Siham. (2019). *LA MODERNISATION DU SYSTÈME DE PAIEMENT EN ALGÉRIE : CAS DE LA BANQUE EXTÉRIEUR D'ALGÉRIE DE TIZI OUZOU AGENCE 34*. TIZI-OUZOU-ALGERIE: UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMARI.

- Refafa Brahim. (2020). La monétique en Algérie, développement et perspectives. . *Journal d'études en économie et Management*, 3 (2),293-307.

- SATIM.(S.D). Consulté 23 septembre 2022, à l'adresse:

<https://www.satim.dz/fr/services-cib/carte-cib.html>

- Yu, H.-C., Hsi, K.-H., & Kuo, P.-J. (2002). *Electronic payment systems :An analysis and comparison of types*. *Technology in Society*, 24(3) 331–347.

[https://doi.org/10.1016/S0160-791X\(02\)00012-X](https://doi.org/10.1016/S0160-791X(02)00012-X)

-Algerie poste : Consulté 15 septembre 2022 à l'adresse:

<https://www.poste.dz>